

AGRICULTURE URBAINE APPEL A PROJETS 2026 | CANDIDATURE

1 – ORGANISME PORTEUR DU PROJET

1. COORDONNEES DE L'ORGANISME PORTEUR DU PROJET¹

Nom	
Forme juridique	
Date de création	
Siège social	
Objet social	
Personne de contact	
Site Internet	
N° de compte bancaire	
Agréations par une autorité publique	

2. COORDONNEES DE LA PERSONNE RESPONSABLE [signataire de la convention]

Nom + Prénom	
Fonction	
Adresse	
Téléphone	
Email	

¹ Ci-après dénommé "le porteur"

2 - PROJET

1. RÉSUMÉ DU PROJET ET VOCATION

Il est demandé au *porteur* de rédiger un résumé de son projet présentant les caractéristiques et finalités principales. L'ouverture du projet au public doit également être explicitée dans cette partie. Des projets existants peuvent être présentés comme références pour illustrer les ambitions du projet.

2. ORGANISATION DE L'ÉQUIPE PROJET

Dans cette partie, il s'agira de décrire comment *le porteur* est organisé pour mener son projet. Seront notamment décrits :

- le nom, la nature juridique (association, société, personne physique) et la composition de la structure qui mettra en œuvre le projet ;
- les moyens humains mobilisés pour mener à bien le projet et les formations, compétences et expériences significatives du/des membres de l'organisme porteur du projet ;
- le cas échéant, les entités avec lesquelles *le porteur* prévoit de collaborer : leurs noms, leurs natures juridiques, leurs compétences, leurs rôles respectifs dans la mise en œuvre du projet et les modalités de collaboration envisagées (notamment contractuelles et financières).

Cette partie devra permettre d'apprécier le réalisme opérationnel du projet en termes de moyens humains.

3. LE PROJET

a. Phase de préparation et d'installation

Le porteur décrira le processus précis d'installation et de démarrage de l'exploitation, en termes :

- d'instruction du projet : cette partie devra détailler les étapes des procédures éventuellement nécessaires (autorisations d'urbanisme et environnementale/s, autorisation/s d'exploitation agricole, etc.) ;
- d'installation : cette étape détaillera les étapes des travaux d'aménagement du site (approvisionnement en matériel d'installation, réalisation des travaux éventuels, etc.).

b. Exploitation et entretien

Le porteur décrira l'exploitation du site en termes :

- d'accès quotidien, de circulation des personnes et des matériels, productions, ... ;
- d'aménagement de l'espace mis à disposition (plan d'aménagement à fournir) ;
- de gestion technique de l'exploitation (maintien en état du site, petit et gros entretiens, stockage, consommation d'eau et d'électricité, ...) ;
- de techniques culturales, de variétés cultivées et de productivité ;
- de distribution, transformation et commercialisation, le cas échéant ;
- d'ouverture du site au public (en précisant le type d'activité/s envisagée/s, la fréquence, les publics-cibles, ...) ;
- d'ancrage local et/ou régional, notamment via des formes de distribution ou de valorisation des produits (point relais, collaboration avec des commerces ou équipements locaux, ...) ;
- de partenariat/s existant/s ou envisagé/s.

Le porteur veillera à décrire la manière dont son projet prend en compte les contraintes spécifiques liées à l'implantation en sous-sol.

Un planning d'exploitation devra être fourni pour décrire notamment l'éventuelle saisonnalité de l'activité du projet ou d'une composante (accueil du public, activité ponctuelle, ...) ainsi que toute explication nécessaire à la bonne appréciation de l'exploitation du site.

Le porteur devra décrire les résultats attendus et leur cohérence avec les besoins et dynamiques identifiés au point 2 | 1. Résumé du projet et vocation.

c. Modèle économique

Cet exercice de business plan sera développé sur la durée proposée par *le porteur*. Il distinguera les phases de démarrage et de gestion courante.

Les frais liés au personnel, à l'investissement et au fonctionnement ainsi que les recettes devront en tout état de cause être explicités avec un niveau de détail permettant d'apprécier la pertinence des estimations financières.

Le porteur précisera également la stratégie de valorisation des produits et les canaux de distribution envisagés (vente directe, circuits courts, partenariats locaux).

Enfin, *le porteur* est tenu à proposer une durée de convention en la justifiant au regard de la durée nécessaire à l'amortissement des investissements et une juste rémunération des capitaux investis.

3 - SIGNATURE

Je déclare sincères et véritables les informations fournies dans le cadre du présent dossier de candidature.

Les intervenant-es dans la gestion de ce dossier s'engagent à la confidentialité des informations et des données du projet.

Signature de la personne responsable

Fait à le